Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> ***Pôle de Buchy*** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : ***85***

En exercice : ***85***

Titulaires présents : ***68***

Suppléants présents : ***5***

Pouvoirs : ***10***

Monsieur Eric HERBET, titulaire d'un pouvoir, ne prend pas part au vote.

Nombre de votants ***: 81***

Numéro
2026-10-06-187

Point de l'ordre du jour
5

Objet
Cycle de l'Eau – Compte Financier Unique et Compte administratif et compte de gestion 2026 – Collectivités dissoutes au 20 janvier 2026 – SIAEPA de Frichemesnil – Grugny – La Houssaye Béranger

Date de convocation
28 septembre 2026

Affichage de la convocation
28 septembre 2026

Rapporteur
Monsieur LEGER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 octobre, à 18h00, se sont réunis aux Halles de Ry, sous la Présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Géraldine SAHUT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :
M. GRIPON Cyrille, M. BEAU Marc, Mme HUNKELER Christine, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. PICARD Philippe, M. TREGUIER Gaëtan, M. ABRAHAM Jean-Marc, M. TIHI Frédéric, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. LEBOUCHER Denis, M. GUTIERREZ Denis, Mme LEMOINE Viviane, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique Mme CARON Christèle, M. LEFEBVRE Joël, M. CORDIER Julien, M. OLIVIER Alain, M. DU MESNIL François-Régis, M. PIGNE Christophe, Mme THIERRY Nathalie, M. GAMELIN Fabrice, M. QUÉRUEL Tony, M. BODIN Alexandre, M. GUEVILLE Roland, M. OCTAU Nicolas, M. VAUCLIN Michel, M. BOY Vincent, M. VALLEE Philippe, M. POYEN Jean-Luc, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. VANDERPERT Thierry, M. PETIT Jacques, M. ARLAY François, M. GOSSE Emmanuel, M. FREMONT Philippe, Mme GERVAIS Aurélie, M. BONHOMME Patrice, Mme CLABAUT Anne-Sophie, M. GIORDANO Stéphane, Mme LECOUTEY-VIEL Nadine, M. TAILLEUR Romain, Mme LANGLOIS Annick, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elizabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, Mme FAKIR Valérie, M. HERBET Éric, M. PIERZO Denis, M. SIBBILLE Baptiste, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. GLÜCK Julien, M. LOISEL Yves, M. LEBAN Arnaud, Mme HEBERT Catherine, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, M. DUPUIS François, M. MORISSE Jean-Luc, M. BERTRAN Eric, M. MOLMY Georges,

Suppléants présents :
M. LAMBART Guillaume, M. LALMANT Hervé, M. LEFORT Daniel, Mme LEBOULANGER Véronique, M. VOISIN Dominique,

Membres excusés et représentés par pouvoir :
M. BOUTET Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme DURAME Delphine,
M. de LAMAZE Edouard a donné pouvoir à M. HERBET Éric,
Mme PRIEUX Isabelle a donné pouvoir à Mme PRIEUX Isabelle,
Mme PRIEUX Isabelle a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice,
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel,
M. DIAS FERREIRA Baptiste a donné pouvoir à Mme THIERRY Nathalie,
M. BERTRAM Xavier a donné pouvoir à M. LOISEL Yves,
Mme MARTIN DIT LATOUR Fabienne a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,
Mme TRAVERS Myriam a donné pouvoir à Mme CLABAUT Anne-Sophie,
Mme BASTIEGE Brigitte a donné pouvoir à M. MORISSE Jean-Luc,

Membre absents excusés :
Mme BOURGUIGNON Sandrine, Mme MOHN Marie-Gabrielle, Mme BILLARD Capucine, Mme LÉCAUDÉ Fabienne, Mme LAMBARD Stéphanie, M. AVENEL Éric, M. FLAUTRE Patrick,

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-187-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge des finances et du budget, qui rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de la région de Montville ainsi que le SIAEPA de Frichemesnil – Grugny – La Houssaye-Béranger, dont les compétences en matière d'adduction d'eau potable et/ou d'assainissement ont été transférées à la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin (CCICV), ont été officiellement dissous le 20 janvier 2026. De ce fait, ces deux syndicats ont ouvert un exercice comptable au titre de l'année 2026, préalablement à leur dissolution.

Suite à la dissolution comptable qui a eu lieu au second semestre 2026 et dans le contexte du besoin d'affecter les résultats des collectivités dissoutes, il est nécessaire de voter les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2026 du SIAEPA de la région de Montville, pour les compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et eau potable ainsi que le Compte Administratif du SIAEPA de Frichemesnil – Grugny – La Houssaye Béranger.

L'article L. 2313-1 du CGCT impose la présentation des informations financières essentielles relatives aux comptes des services publics locaux. Dans ce cadre, les éléments ci-dessous retracent l'exécution budgétaire 2026 des collectivités susnommées.

La dissolution de ces services et leur rattachement à la CCICV emportent, en vertu de l'article L. 5211-41-1 du CGCT, une substitution de plein droit de la communauté dans l'ensemble des droits et obligations, y compris ses obligations comptables. Par conséquent, l'approbation des comptes des services dissous incombe désormais à la CCICV.

Le Conseil Communautaire est donc invité à prendre connaissance du projet de compte financier unique qui laisse apparaître les résultats d'ensemble suivants :

SIAEPA de Frichemesnil – Grugny – La Houssaye Béranger :

- En section de fonctionnement :
  - Dépenses : 1 325,35€
  - Recettes : 0,00€

soit un déficit de clôture de 1 325,35€

- En section d'investissement :
  - Dépenses : 0,00€
  - Recettes : 0,00€

soit une clôture à l'équilibre de 0,00€

soit un résultat d'exercice 2026 de - 1 325,35€

Vu :

- ✓ Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment :
- ✓ L'article L. 1612-12 relatif à l'arrêté des comptes des collectivités territoriales,
- ✓ L'article L. 5211-1 et suivants sur le fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- ✓ Les articles L. 5211-41-1 et suivants relatifs à la dissolution des syndicats et à la substitution de l'EPCI dans leurs droits et obligations ;
- ✓ L'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux collectivités territoriales ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 24 décembre 2025 portant modification des statuts de la CCICV suite au transfert des compétences « eau potable », « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2026 portant retrait de la commune de Frichemesnil du SIAEPA de Frichemesnil – Grugny – La Houssaye-Béranger et emportant sa dissolution ;

Considérant :

- ✓ Que l'approbation des comptes des anciens syndicats dissous relève désormais de la compétence de la communauté de communes, conformément aux dispositions légales susvisées ;

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-187-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

- ✓ Que la dissolution des services susvisés emporte substitution de la communauté de communes dans tous ses biens, droits et obligations, y compris les obligations comptables et budgétaires ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter le présent compte administratif de l'exercice 2026 du SIAEPA de Frichemesnil – Grugny – La Houssaye Béranger ;
- D'approuver le compte de gestion du SGC du SIAEPA de Frichemesnil – Grugny – La Houssaye Béranger.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	81
Suffrages exprimés	81
Abstention – Refus de prendre part au vote, …	0
Majorité Absolue	41
Votes pour	81
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,

Le Président de la CCICV,

COMMUNAUTE DE COMMUNES Inter-Caux-Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Éric HERBET

Le secrétaire de séance

Géraldine SAHUT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-187-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026